



4. rue du Midi, 1201 Genève Tel: 33.44.26

# La Maison des Enfants aux Grottes

## Presentation:

- I. Petit historique et vie à la MdE
- II. Fonctionnement, horaires, ecolages  
organisation des groupes, normes de la ville.

## Structure:

- III. L'association de la MdE aux Grottes
- IV. Le comité, quels sont ses membres?  
Travail fait par le comité.
- V. Les éducatrices (teurs), status, tâches  
et remplacements.
- VI. Les parents, participation à la gestion  
et à la vie de la MdE.
- VII. Les enfants, quelques principes  
pedagogiques de la MdE.  
Activités proposées aux enfants.

## Présentation

I. La Maison des Enfants aux Grottes a été ouverte en avril 1980. Elle est le résultat de la rencontre de parents du quartier; elle est née de l'amitié et de la pratique des échanges d'enfants. Il aura fallu une démarche de deux années pour obtenir un local répondant à nos besoins.

Nous désirons conserver le souvenir de cet engagement intense et solidaire dans la vie de la Maison des Enfants



II. La MdE est ouverte du lundi au vendredi, le matin de 8h à 12h; l'après-midi, de 13h30 à 17h30.

Nous accueillons 4 groupes d'enfants par jour: deux, le matin et deux, l'après-midi. Les enfants viennent donc à la demi-journée.

Chaque groupe est encadré par deux éducateurs ou éducatrices diplômé(e)s. L'âge des enfants varie entre 2 et 6 ans (âge de la scolarité obligatoire); les enfants sont regroupés suivant la dynamique propre à chaque classe.

L'espace offert par les deux locaux de la MdE permet d'accueillir un maximum de 14 enfants par groupe (12 pour les petits).

Les enfants doivent être inscrits pour deux demi-journées au minimum.

Pour les vacances, nous suivons le calendrier scolaire.



## Structure de la MdE.

### III. L'Association.

La MdE est gérée par l'Association pour une Maison des Enfants aux Grottes; les parents et les éducateurs(trices) en sont d'office membres.

Une Assemblée Générale a lieu une fois par année: la présence de tous les membres est vivement souhaitée.

En cas de situation exceptionnelle le comité peut réunir une Assemblée Générale extraordinaire.



#### IV. Le comité.

A la tête de l'Association il y a un comité. Il est composé de trois personnes par groupe d'enfants (parents et éducateurs) et d'un comptable.

Il maintient les principes de fonctionnement, gère les problèmes courants aussi bien que les problèmes imprévus.

Les séances du comité sont mensuelles et ouvertes à tous les membres de l'Association. Cependant le comité se réserve le droit de tenir des séances fermées: pour prendre des décisions de principe, réfléchir à des questions soulevées par les membres de l'Association, par exemple les litiges qui peuvent surgir entre parents et éducateurs (trices).

Les relations entre le comité et le groupe sont assurées dans les deux sens par ses représentants au comité.

Le comité peut faire appel aux parents et éducateurs(trices) pour constituer des commissions de travail (engagement de nouveaux salariés, achat de matériel, organisation d'une fête...). Ces commissions sont consultatives.

Si le comité envisage de ne pas réengager un(e) éducateur(trice), il consulte les parents du groupe concerné.

# Bulletin D'inscription

Nom de l'enfant: .....

Date de naissance: .....

Combien de jours: ..... MATIN / APRES-MIDI  
LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI / VENDREDI

Remarques:

.....  
.....

Prénom et nom des répondants:

.....

Adresse:

.....

Numéro postal:.....Localité: .....

Tél. privé:..... Professionnel:.....

\*\*\*\*\*

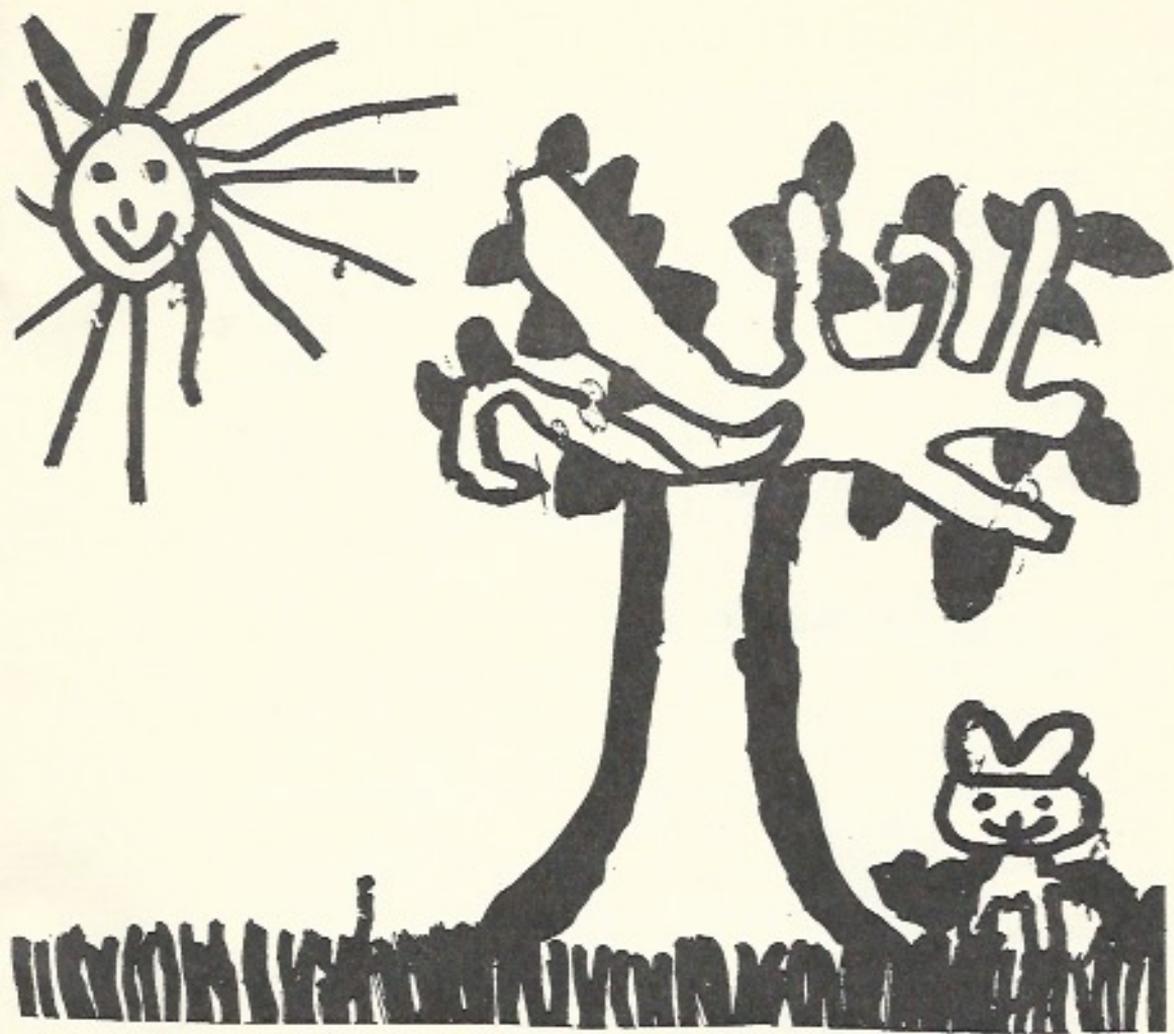
J'inscris mon enfant à la Maison des Enfants, et par là-même je deviens membre de l'Association.

J'ai pris connaissance du mode de fonctionnement de la MdE.

J'ai pris note du fait que mon enfant n'est pas assuré contre les accidents par la Maison des Enfants aux Grottes.

Date:.....

Signature:.....



#### V. Les éducatrices(teurs)

Le statut du personnel de la Fédération genevoise des jardins d'enfants est appliqué à la MdE.

Relevons que nos éducateurs(trices) n'ont pas obligatoirement suivi l'école de jardinières d'enfants; vous trouverez parmi eux des nurses, des éducateurs spécialisés, des psychomotriciens...

Les éducateurs bénéficient aussi d'une formation continue.

L'éducateur(trice) s'engage pour l'année scolaire. En principe il(elle) devrait suivre son groupe d'enfants les 3 ans que ceux-ci passent à la MdE.

Pendant la première année d'engagement, aucun congé prolongé n'est accordé. Au delà de cette période une demande peut être présentée au comité, qui donne sa réponse après un délai de réflexion.

En cas de maladie les trois premiers jours sont assurés par les parents (bénévolement). Au-delà de cette période le remplacement est confié à des remplaçants, ou à des parents qui le désirent.

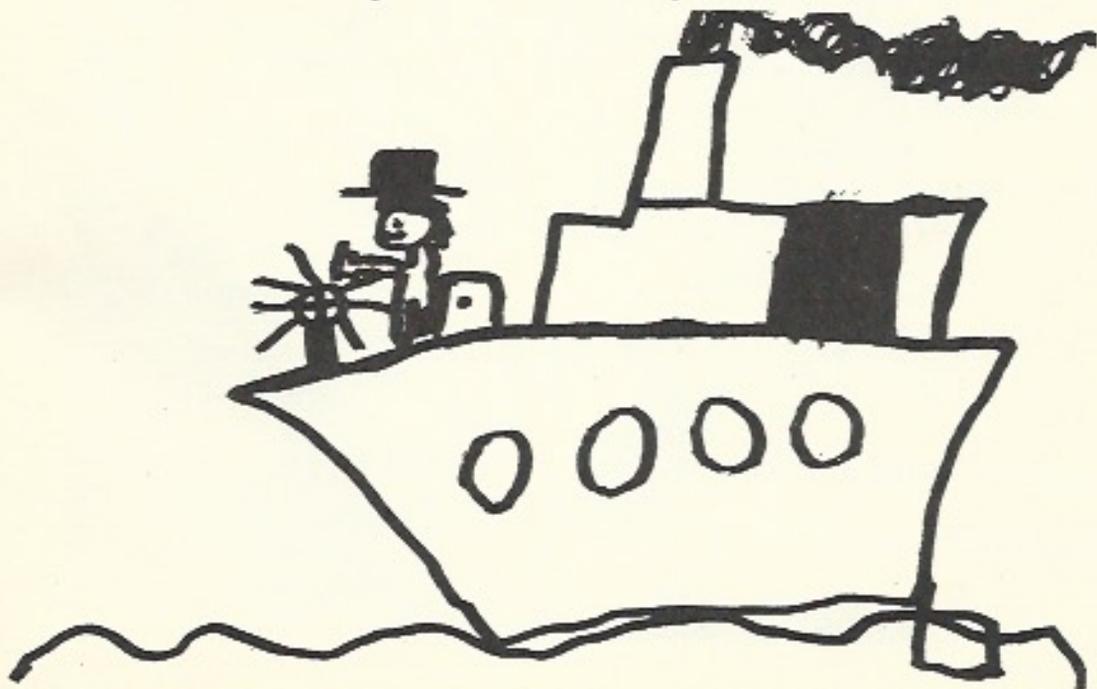
Le comité, en accord avec les parents du groupe décidera de la forme et des démarches nécessaires au remplacement.

## VI. Les parents.

Les parents gèrent avec les éducatrices(teurs) le fonctionnement du groupe de leur enfant. Des réunions de parents régulières permettent cette cogestion.

Les parents doivent se sentir libres de participer à la vie de la MdE et de proposer des activités (sorties, soupers, bricolages...).

Tout ce qui se passe avec les enfants avant et après l'ouverture de la MdE est sous la responsabilité des parents.



## VII. Les enfants.

La base de notre ligne pédagogique est de socialiser l'enfant et de l'épanouir dans un climat de confiance.

Avec l'aide des parents nous souhaitons offrir à chaque enfant un accueil et une ambiance chaleureuse.

Nous trouvons important :

- D'aimer les enfants et d'être bien avec eux.

- D'être ferme et savoir leur donner les limites dont ils ont besoin sur le moment pour se sentir en sécurité.

- D'être à l'écoute de l'enfant en tenant compte de son individualité dans le contexte du groupe.

- Que chaque enfant puisse s'exprimer librement et sans peur.

- De ressentir les intérêts des enfants.

- De stimuler, par une présence discrète, l'autonomie du groupe (apprentissage de la vie).



Activités proposées:

Peinture - Bricolage - Modelage -  
Travail corporel - initiation à la musique  
et au chant - Danse - Mouvement -  
Marionnettes - Jeux de plein air - Jeux  
libres - Histoires et contes - Cuisine.

En résumé: donner à l'enfant les moyens  
de bien vivre sa première entrée dans la  
société.



Retour à la Maison des Enfants. 4r. du Midi 1201 Gc.



Pauli

